



## JACQUES ATTALI A REPONDU AUX QUESTIONS D'AIDE AUX PROFS LE 07 SEPTEMBRE 2015

Haut fonctionnaire français, économiste, enseignant, écrivain, musicien, journaliste, il a conseillé plusieurs présidents de la Ve République et de nombreuses autres personnalités politiques en donnant le sentiment de vivre plusieurs vies en une, grâce à son extraordinaire capacité de travail, doublée d'une gestion très optimale de son temps d'éveil.

Aide aux Profs avait apprécié bon nombre de ses idées avant-gardistes sur la mobilité professionnelle contenues dans son rapport « 300 idées pour sauver la France » de 2008, et nous avons souhaité savoir où en était leur mise en œuvre en 2015, et attirer son attention sur les problématiques qui affectent les enseignants du 21<sup>e</sup> siècle. Nous le remercions du temps qu'il a accepté de nous consacrer, dans son agenda très chargé.

- 1. Le Président de la République Nicolas Sarkozy a mis en œuvre une grande partie de vos « 300 idées pour sauver la France » ([www.lefigaro.fr/assets/pdf/attali.pdf](http://www.lefigaro.fr/assets/pdf/attali.pdf)) entre 2008 et 2012, dont l'analyse générale est plus que jamais d'actualité en 2015.**

**Qu'est-ce qui a manqué politiquement et économiquement pour que les conclusions de votre rapport, la relance de la croissance économique et le retour au plein emploi, se produisent ? Le code du travail peut-il être simplifié dans un pays habitué à une production intensive de lois, de décrets, d'arrêtés et de circulaires ?**

**J.A**

*=> En fait, 15% seulement de ce rapport a été mis en œuvre durant le quinquennat du Président Nicolas Sarkozy et 15% sous le quinquennat de François Hollande. Tout le travail que nous avons préconisé sur la réforme des institutions, la réforme de la fonction publique, et la réforme de l'École Primaire, n'a pas été fait, de même que nos préconisations pour la simplification du code du Travail. Si nos 300 idées avaient été rapidement mises en œuvre, la France n'en serait pas là où elle est actuellement, elle serait sortie de la crise et aurait retrouvé le plein emploi.*

- 2. Vous écriviez dans ce rapport « les Français doivent en particulier savoir que l'avenir de l'emploi n'est plus dans la fonction publique », « tout se décide encore d'en haut, tout est contrôlé dans un climat de méfiance générale ».**

**Que préconisez-vous pour faire autrement ? Peut-on imaginer toute une fonction publique de contractuels ?**

**J.A**

*=> La fonction publique comprend deux volets :*



- les fonctions de souveraineté,
- les fonctions d'exécution.

*Il me paraît tout-à-fait souhaitable que ces dernières puissent être exercées de manière provisoire par des contractuels aux effectifs bien plus nombreux. Ainsi, il n'est plus raisonnable de rester enseignant pendant 40 ans, à l'heure de l'allongement des carrières, qui place devant élèves des enseignants peu motivés.*

*Les enseignants pourraient être recrutés par un système de contrats de plus ou moins longue durée, mais pas autant qu'actuellement, en entrant dans ce métier en début, en milieu ou en fin de carrière. Il faut aller vers plus de flexibilité.*

- 2. Vous écriviez aussi « tous doivent bouger pour que tous puissent gagner ». Dans le cas des enseignants, l'administration les empêche de réaliser leur mobilité en cours d'année scolaire malgré l'existence de la loi Woerth du 3 août 2009 qui prévoit un préavis de 3 mois, ce qui donne à une majorité d'enseignants le sentiment d'être piégés dans un métier aux issues limitées (à peine 6% font actuellement autre chose).**

**Grand connaisseur de l'Etat et des rouages, que préconisez-vous pour que l'Education nationale s'adapte à votre vision positive de la mobilité ?**

**J.A**

*=> Cela ne me paraît pas possible. De mon point de vue, quand une personne devient professeur, elle s'engage pour la réussite de ses élèves, et leur accorder du respect, c'est être présent toute l'année scolaire.*

*Il est donc important que les étudiants qui envisagent ce métier soient conscients de cet engagement, même si cela établit une différence en matière de mobilité entre eux et les agents des autres ministères.*

- 3. Il existe actuellement 85 médecins pour 855.000 enseignants. Plus de 10.000 professeurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré sont en congés maladie de longue durée et en postes de réadaptation, mais ce n'est pas suffisant pour faire face aux demandes (le ratio actuel est de 3 demandes pour 1 possibilité).**

**La santé des enseignants doit-elle encore relever de leur employeur, ou de leur propre fait ? Avez-vous des préconisations pour remédier à cette situation ?**

**J.A**

*=> La pénibilité au travail en fin de carrière n'atteint pas que les enseignants. Elle est aussi vraie pour les ouvriers. C'est à la médecine du travail de résoudre les situations les plus difficiles.*



4. La Gestion des ressources humaines de l'Education nationale est souvent critiquée par les syndicats et les enseignants, et peine à opérer sa métamorphose. Les cas de souffrance au travail ont augmenté ces dernières années, dans un environnement hiérarchique qui demeure pyramidal.

La création des 13 régions avec 13 super-recteurs académiques vous semble-t-elle de nature à changer les choses, en matière de recrutement et de GRH des enseignants, et comment ?

J.A

*=> Actuellement il n'y a pas assez d'enseignants dans les écoles primaires, et trop dans le secondaire. Il faut rééquilibrer, mettre l'accent sur l'école primaire.*

*L'objectif de l'Ecole est de favoriser la réussite des élèves du primaire au supérieur. Pour atteindre le bien-être des enseignants au travail, notre système scolaire doit devenir efficace, ce qui suppose que tous les enseignants créent les meilleures conditions possibles permettant aux élèves de réussir. C'est leur métier, leur engagement, ils sont au service des élèves. C'est en rendant les élèves heureux qu'ils resteront motivés et efficaces dans leur métier.*

5. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009 est né le régime de l'auto-entreprise, afin de dynamiser l'activité économique et permettre à ceux qui le souhaitent de « travailler plus pour gagner plus », même après leur départ en retraite. Pourtant, au fil des ans, le régime s'est complexifié, et les administrations ne voient pas d'un bon œil ces agents qui souhaitent réaliser un cumul d'activité accessoire.

Notre pays est-il capable selon vous d'aller vers le plein emploi dans ces conditions, que préconisez-vous au niveau politique et administratif pour renverser cette tendance à la limitation de l'activité de ceux qui ont déjà un emploi ?

J.A

*=> Il ne faut surtout pas limiter ceux qui ont envie de travailler plus. Toute personne qui le souhaite doit pouvoir travailler en fonction de ses capacités, du temps qu'elle est prête à y consacrer. Sa pluriactivité permettra de créer du travail pour d'autres, vecteur de dynamisme économique. Cependant, il faut que ceux qui ont déjà un emploi continuent de s'y investir s'ils souhaitent réaliser un cumul, en évitant les conflits d'intérêts entre leurs deux métiers.*

**Pour aller plus loin :**

Son parcours intellectuel et professionnel : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques\\_Attali](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Attali)

Son site : <http://www.attali.com/>